



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 17 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-sept octobre, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

**Date de la convocation : 13/10/2022**

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Présents : 16** Dominique RÉGEARD, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Magali SAINT, Françoise HOSTALIER, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Marie-Claude RABASSE, Jacques DENOYELLE, Fabrice MASSOT, Valérie DESQUESNE, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM

**Votants : 17** Jean-Louis GARBY donne pouvoir à Philippe NATIVELLE

**Absents excusés : 3** Eva SIX, Valérie MARION, Jean-Louis GARBY

**Secrétaire de séance : Alain DESMEULLES**

**Objet : Remboursement de frais**

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui demande la prise en charge par la commune des frais de restauration pour un total de 68.65€, des agents intercommunaux mis à disposition pour l'emballage, le transport et le convoiement de l'exposition « Photomobile » les 19 août et 2 septembre 2022, programmée par la municipalité dans le cadre des animations de l'agenda d'été 2022.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) :**

- Décide de rembourser les frais de restauration pour un total de 68.65€, des agents intercommunaux mis à disposition pour l'emballage, le transport et le convoiement de l'exposition « Photomobile » les 19 août et 2 septembre 2022, programmée par la municipalité dans le cadre des animations de l'agenda d'été 2022.

- Autorise Monsieur le maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme  
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20221017-CO2022-10-7-8-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2022  
Date de réception préfecture : 20/10/2022